

JEUX CONCOURS « KAHOOT » ET « APERO QUIZZ »

Règlement

Article 1. Organisation du concours

L'Université de La Réunion, Etablissement d'Enseignement Supérieur (8542Z), n° de SIREN 199 744 780 dont le siège social est au 15 avenue René Cassin, CS 92003, 97744 SAINT-DENIS CEDEX 09, représenté par son Administrateur Provisoire, Pr. Jacques COMBY et ci-après dénommé « l'organisateur », organise deux jeux concours « Kahoot » et « Apéro Quizz ».

Article 2. Date et durée des jeux concours

Le jeu concours « Kahoot » se déroule lors de la journée d'accueil des étudiants internationaux le vendredi 6 septembre 2024 entre 15h40 et 15h55, heure de La Réunion, au Campus de Moufia.

Le jeu concours « Apéro quizz » se déroulera lors de la Semaine Internationale, le mercredi 16 octobre 2024 entre 20h et 22h, heure de La Réunion, au Campus de Moufia.

Article 3. Objet des jeux concours

L'objet des jeux concours est de proposer une activité ludique aux étudiants participants autour de thématiques précises, leur permettant d'acquérir des nouvelles connaissances, comme suit :

- Le jeu concours « Kahoot » porte sur l'acquisition de connaissances sur La Réunion et la culture réunionnaise facilitant l'intégration des étudiants internationaux entrants à l'Université de La Réunion
- Le jeu concours « Apéro Quizz » porte sur la thématique de l'Europe et sur la Citoyenneté Européenne à destination de l'ensemble des étudiants, favorisant l'interaction entre les étudiants internationaux et locaux et visant à promouvoir une ouverture à la culture internationale et européenne ainsi que la mobilité pendant leurs études.

Article 4. Dispositions générales

Article 4.1 Conditions de participation

Tous les étudiants majeurs régulièrement inscrits à l'Université de La Réunion ou en programme d'échange à l'Université de La Réunion peuvent participer au jeu concours « Apéro Quizz ».

La participation au jeu concours « Kahoot » est cependant réservée aux étudiants internationaux entrants invités et participants à la Journée d'Accueil des Etudiants Internationaux.

Article 4.2 Le déroulé des jeux concours

Les jeux concours se dérouleront sur les séquences de questionnaire préalablement conçus sur la plateforme « Wooclap ».

Le jeu concours « Kahoot » se compose d'un questionnaire d'environ 15 minutes.

Le jeu concours « Apéro Quizz » se compose de trois questionnaires consécutifs d'environ 15 à 20 minutes chacun (15 questions avec temps de réponse).

Les participants doivent scanner le QR code émis par la plateforme avant le début de chaque questionnaire avec leur téléphone portable et utiliser leur appareil pour répondre aux questions.

Les questions ainsi que les réponses possibles sont annoncées sur un écran par l'animateur, mais sont également visibles sur les écrans des téléphones portables.

Après chaque question, les participants disposent d'une minute pour apporter une réponse.

La plateforme « Wooclap » comptabilise automatiquement les réponses et classe les participants selon les bonnes réponses données.

La personne ou l'équipe gagnante est désignée après la fin de chaque questionnaire directement par la plateforme. Un prix dont la composition est précisée dans l'article 4.3 du présent règlement sera décerné à la personne ou à l'équipe gagnant le jeu « Kahoot ». Trois prix identiques, précisés dans l'article 4.3 du présent règlement seront décernés aux personnes / équipes gagnant les trois questionnaires consécutifs lors de l'événement « Apéro Quizz » (1 gagnant par questionnaire).

Un même participant ou une même équipe ne peut remporter plusieurs prix pendant la même session de jeux concours.

Article 4.3. Prix

1 prix composé de divers objets décrits ci-après d'une valeur totale d'environ cinquante euros (50€) sera décerné lors de chacun des jeux concours « Kahoot » prévu à l'article 2 ci-avant.

3 prix, dont chacun sera composé de divers objets décrits ci-après d'une valeur totale d'environ cinquante euros (50€), seront décernés lors du jeu concours « Apéro Quizz » prévu à l'article 2 ci-avant.

Les participants désignés gagnants lors des jeux concours remporteront un prix composé de divers objets comme suit :

- Un jeu de 54 cartes (valeur environ 5 €)
- Un haut-parleur portable rechargeable lumineuse (valeur environ 25 €)
- Un « lunch box » thermique en inox avec couvercle en bambou (valeur environ 15 €)
- Un porte-carte / support pour téléphone portable (valeur environ 5 €)

L'organisateur du jeu concours remettra chacun des prix.

Article 4.4. Protection de données et politique de confidentialité

Les participants peuvent participer aux jeux concours sous un nom « pseudo » au lieu de participer avec leurs données nominatives. Les extractions des résultats ne comporteront aucune donnée nominative identifiable sauf si le participant a choisi de les saisir sur la plateforme pour donner ses réponses. Les données saisies et recueillies lors du concours sont destinées uniquement à l'Université de La Réunion.

Concernant la politique de confidentialité de la plateforme Wooclap, toutes les informations se trouvent sur le lien suivant : <https://www.wooclap.com/fr/politique-de-confidentialite/>

Article 5 : Responsabilités

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative, de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation aux Jeux Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Article 6 : Cas de force majeure / Réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, les Jeux Concours devait être reportés, modifiés, écourtés ou annulés.

Le Règlement est régi par la loi française.

Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent Règlement. Toute contestation ou réclamation relative aux Jeux Concours devront être formulées par écrit à l'adresse mail de l'organisateur dans un délai de rigueur de huit (8) jours à compter de la remise des prix :

Pour le Jeu Concours Kahoot : international@univ-reunion.fr

Pour l'Apéro Quizz : international@univ-reunion.fr